

# Chapitre 1

## Audit de performance - Messages clés du vérificateur général

### Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	10

# Audit de performance – Messages clés du vérificateur général

## Introduction

*La surveillance  
insuffisante des  
programmes  
gouvernementaux est  
un thème  
préoccupant dans ce  
rapport*

*Les programmes  
d'intendance  
environnementale  
que nous avons  
examinés manquent  
de surveillance*

1.1 Le présent volume de notre Rapport 2022 comprend trois chapitres sur l'audit de performance :

- Sites contaminés;
- Fonds en fiducie pour l'environnement;
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.

1.2 Dans le présent rapport, nous fournissons des exemples troublants d'une surveillance insuffisante des programmes gouvernementaux que nous avons examinés, ce qui entraîne d'importants risques non traités et des occasions ratées, notamment :

- Lors de notre audit des **Sites contaminés**, nous avons relevé de nombreuses lacunes qui ont mené à une mauvaise surveillance du processus de gestion de ces sites. Il s'agit notamment du manque de clarté des pouvoirs législatifs, de l'incapacité d'appliquer en temps opportun des mesures d'assainissement des sites contaminés, ainsi que d'un manque de surveillance du rendement et de présentation de rapports publics. Par conséquent, les sites sont demeurés contaminés pendant de plus longues périodes, ce qui peut entraîner des risques non atténués pour l'environnement et la santé humaine;
- Notre audit du **Fonds en fiducie pour l'environnement** a révélé l'absence de directives gouvernementales émises régulièrement, puisque la première lettre de mandat annuelle a été envoyée au Fonds en 2021 après l'entrée en vigueur de la *Loi sur la reddition de comptes*

et l'amélioration continue en 2013. Cela a donné lieu à un manque de clarté des responsabilités de surveillance du fonds et a entraîné des lacunes dans d'autres domaines comme la planification stratégique, la prise de décisions, la surveillance du rendement et la production de rapports. Pour cette raison, le Ministère n'a pas été en mesure de démontrer comment le financement a été utilisé pour réaliser le mandat législatif du fonds;

- Notre **chapitre de suivi** fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées durant les années précédentes. Cette année, nos travaux de suivi comprenaient des chapitres sur l'amélioration du rendement des élèves et des services de toxicomanie et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes de 2018. Ces chapitres renferment également des exemples de lacunes relevées dans la surveillance ministérielle des programmes et services essentiels. Malheureusement, nous avons constaté que quatre ans plus tard, il reste à mettre en œuvre des recommandations énoncées dans ces chapitres.

**1.3** Le présent rapport expose en détail de nombreuses constatations et conclusions sur ces sujets et formule des recommandations pour faire en sorte que les lacunes cernées soient corrigées à l'avenir. Un résumé des points clés de chaque chapitre de ce volume est fourni ci-après.

## Sites contaminés

**1.4** Le chapitre 2 du présent volume présente les constatations et les recommandations de notre audit des sites contaminés du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL). Nous avons conclu que le Ministère n'administre pas efficacement le processus de gestion des sites contaminés. Nous avons relevé plusieurs lacunes dans le processus, notamment l'absence d'un calendrier de correction, ainsi que des mauvaises pratiques de surveillance du rendement. Nous sommes d'avis que ces lacunes ont collectivement mené à un arriéré de plus de 1 000 dossiers ouverts sur plus de 35 ans.

### *Le processus de gestion des sites contaminés du Ministère n'est pas mentionné dans la législation*

**1.5** Bien que le Ministère applique la Ligne directrice sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick, le programme d'assainissement des lieux contaminés lui-même n'est pas mentionné dans une loi ou dans un règlement. Le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada atlantique où cette question n'est pas abordée dans

la législation. Sans une définition claire du pouvoir législatif, le Ministère risque de ne pas être en mesure d'appliquer en temps opportun le processus de gestion des sites contaminés. Cette situation pourrait entraîner des retards dans les mesures correctives et des répercussions négatives sur l'environnement et la santé humaine

***Le MEGL suit une approche réactive en matière de gestion des sites contaminés***

**1.6** L'une des principales lacunes que nous avons relevées est que le Ministère n'est pas proactif dans ses rapports avec les intervenants externes. Par exemple, nous avons constaté que le Ministère n'oblige pas les parties responsables et les professionnels affecté au lieu à se conformer à un calendrier d'assainissement précis. Nous avons également constaté que le Ministère n'assure pas le suivi d'un site contaminé si, par exemple, le Professionnel affecté au lieu présente un rapport. Nous croyons que cette approche réactive empêche l'assainissement en temps opportun des sites contaminés et a ajouté à l'arriéré des dossiers ouverts.

***Risque de contamination inconnu puisque des centaines de dossiers sont restés ouverts, certains depuis plus de 35 ans***

**1.7** Nous avons remarqué que le Ministère avait dressé un plan en 2020 pour établir l'ordre de priorité des dossiers ouverts et éliminer l'arriéré, mais ce plan ne précise pas comment traiter tous les dossiers des sites contaminés concernés. Au moment de notre audit, il y avait plus de 1 000 dossiers ouverts dont certains l'étaient depuis plus de 35 ans. Bien que certains des sites aient déjà été assainis, le Ministère ignore si les sites les plus anciens demeurent contaminés, souvent parce que la documentation sur les sites plus anciens est insuffisante. En l'absence d'un plan réaliste assorti d'objectifs mesurables pour traiter ces dossiers, les sites contaminés pourraient demeurer sans réparation et présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine.

***L'approche fragmentée d'assainissement des sites contaminés appartenant au gouvernement entraîne des retards et une hausse des coûts***

**1.8** Nous avons constaté l'absence d'une approche coordonnée pour la gestion des sites contaminés appartenant au gouvernement. Chaque ministère établit un budget distinct pour les sites dont il est responsable et se charge de leur assainissement. Nous croyons qu'en suivant cette approche, la Province ne fait pas une utilisation optimale des ressources ou ne crée pas les conditions nécessaires à la synergie administrative. Comme chaque ministère procède à son propre classement des sites à risque, les sites à faible risque d'un ministère sont susceptibles d'être traités avant les sites à risque élevé d'un autre ministère. En revanche, si une entité était responsable

de tous les sites appartenant au gouvernement, les risques pourraient être priorisés à l'échelle provinciale. Cela se traduirait par des gains d'efficacité, car cela permettrait d'affecter des ressources pour atténuer les risques de contamination les plus élevés, quel que soit le ministère responsable.

**1.9** Nous craignons que, si l'approche d'assainissement des sites appartenant au gouvernement continue d'être fragmentée et non coordonnée, ces sites ne soient pas fermés rapidement.

### **Fonds en fiducie pour l'environnement**

**1.10** Le chapitre 3 du présent volume présente les constatations et les recommandations découlant de notre audit du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), également au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Nous avons constaté que le Ministère ne supervise pas efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement afin de s'assurer qu'il est utilisé de sorte à s'acquitter de son mandat. Le Ministère n'a pas établi d'objectifs stratégiques ou de résultats pour le fonds et, par conséquent, n'a pas été en mesure de mesurer son rendement à long terme et son incidence globale sur l'environnement.

### ***Le MEGL ne sait pas ce qui a été accompli dans le contexte des dépenses engagées sur plus de 30 ans***

**1.11** Nous avons constaté que le Ministère n'a pas évalué le rendement du fonds depuis sa création en 1990. Le Ministère n'a pas été en mesure de démontrer l'incidence positive sur l'environnement dans la Province des fonds alloués sur 30 ans. Le fonds a été géré dans une perspective à très court terme et n'est pas guidé par une vision stratégique visant à obtenir des résultats précis à long terme. Étant donné qu'il s'agit de l'un des plus importants fonds en fiducie de la Province, nous nous attendions à ce que le FFE soit doté d'une stratégie documentée comportant des objectifs à long terme et des résultats mesurables conformes à son mandat législatif. Nous avons été déçus que cela ne s'est jamais fait, malgré le fait que cette question a été soulevée dans les rapports d'audit antérieurs de notre Bureau.

***Il y a un manque de directives claires et il n'est pas évident à qui incombe la surveillance du fonds***

**1.12** Nous avons également constaté que le gouvernement n'a pas fourni de directives stratégiques claires au Ministère concernant ses responsabilités de surveillance du fonds. La première lettre de mandat a été envoyée en 2021 au président du conseil du Comité consultatif du FFE. Or, les rôles et responsabilités du Comité consultatif ne sont pas clairs. Nous croyons que ce manque de clarté a contribué aux lacunes de surveillance décrites dans notre rapport.

***L'absence d'une méthode d'évaluation de projet définie peut mener à des décisions subjectives ou biaisées ayant trait aux dépenses***

**1.13** Nous avons constaté que le Ministère n'a pas élaboré d'approche normalisée pour évaluer les demandes de financement liées au FFE et pour prendre des décisions de financement fondées sur des données probantes. Le Ministère a fait des efforts pour améliorer ce processus au cours des dernières années, notamment en établissant des secteurs prioritaires de financement en 2019. Toutefois, ces efforts n'ont pas permis de définir une méthode d'évaluation objective pouvant être appliquée à tous les types de projets et à toutes les étapes de l'évaluation du financement. Par exemple, le Comité consultatif continue de s'appuyer sur les opinions des membres lorsqu'il réduit le financement pour le faire correspondre au budget annuel.

***L'excédent du fonds approche 41 millions de dollars alors qu'on refuse d'allouer des fonds à des projets admissibles***

**1.14** Nous avons également constaté que le FFE avait un excédent d'environ 41 millions de dollars au 31 mars 2022. Nous avons été surpris de voir que des demandes de financement de projets ont été refusées alors qu'un excédent continuait de s'accumuler. Le Ministère doit clarifier sa position et dresser un plan transparent décrivant comment et dans quelles circonstances il utilisera l'excédent accumulé.

**Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs**

**1.15** Le chapitre 4 du présent volume présente le suivi des recommandations des chapitres des audits de performance publiés de 2018 à 2020 inclusivement, ainsi que de certains chapitres de 2016. Le chapitre de suivi vise à favoriser la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance.

**1.16** Cette année, nous avons effectué un suivi détaillé de tous les chapitres de 2018 et d'un chapitre des rapports du VGNB de 2016 :

- Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance (2018)
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)
- Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois (2018)
- Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)
- Bureau du Conseil exécutif (BCE) – absence de mesures pour mettre en œuvre les recommandations de l'année précédente (chapitre de suivi de 2018)
- Services du Curateur public (2016)

***Nous continuons d'être insatisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations***

**1.17** Je suis déçu du faible taux de mise en œuvre de nos recommandations antérieures par certains ministères, notamment en ce qui concerne les cas suivants :

- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a mis en œuvre que 50 % des recommandations du chapitre de 2018 « *Améliorer le rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois* »;
- Travail sécuritaire NB n'a suivi que 69 % des recommandations de notre chapitre « *Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés* » de 2018.

**1.18** Globalement, dans le cadre de notre travail de cette année, les entités ont mis en œuvre 60 % des recommandations, y compris les chapitres examinés et ceux signalés par les entités elles-mêmes. Nous encourageons les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations en temps opportun.

**1.19** J'encourage les membres du Comité des comptes publics à discuter avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés de l'état des recommandations d'audits de performance non mises en œuvre et à mettre en question cette situation.

### **Mise à jour de l'audit de la réponse à la COVID-19**

**1.20** Au printemps 2022, notre Bureau a été informé que l'Assemblée législative avait adopté une motion demandant à notre Bureau d'effectuer des travaux d'audit concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Notre Bureau a répondu favorablement à cette demande.

**1.21** À ce stade, nous avons effectué d'importants travaux pour définir la portée des audits que nous prévoyons effectuer pour examiner la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Une fois nos travaux d'audit terminés et nos constatations formulées, nous commencerons nos processus de production de rapports. Nous prévoyons publier les résultats de ces travaux en juin et en décembre de l'an prochain dans le Rapport du vérificateur général de 2023. Des segments particuliers de ce travail seront menés chez des entités gouvernementales clés, y compris le Bureau du Conseil exécutif et les ministères des Finances et du Conseil du Trésor, de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique, du Développement social et de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

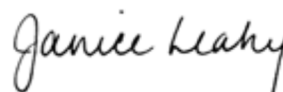


## Remerciements

**1.22** Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour exécuter les travaux présentés dans le présent volume de notre rapport. Les différents chapitres du rapport reflètent son niveau d’engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour son apport et son dévouement soutenu à la réalisation du mandat du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Paul Martin, FCPA, FCA  
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA  
Vérificatrice générale adjointe